

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY
ARRONDISSEMENT DE MAGA

COMMUNE DE MAGA

SECRETARIAT GENERAL



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
BP 52 MAGA Téléphone : 690 79 81 00

REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace – Work – Fatherland

FAR-NORTH REGION
MAYO-DANAY DIVISION
MAGA SUB-DIVISION

MAGA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL TENDERS BOARD
P.O Box 52 MAGA Phone : 690 79 81

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

CONSULTATION N°001/2023/DDC/C-MAGA/CIPM-AG DU 18 JANVIER 2023 RELATIF A L'ÉQUIPEMENT EN TABLE-BANCS (380) ET BUREAUX (04) DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE MAGA (MALKA, BOKO, BARI, TEKELE, DAWAYA, LOUVOUNG, NGOULMOUNG ET MARIAVA) DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME – NORD

FINANCEMENT : BIP MINEDUB, IMPUTATION : 57 15 _____ AUTORISATION DE LA DEPENSE : _____

1. Objet :

Le Maire de la Commune de Maga, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministère de l'Education de Base (Ressources transférés de l'exercice 2023), une consultation en vue d'une demande de cotation pour l'acquisition de table-bancs (380) et bureaux (04) dans certaines écoles primaires de la Commune de Maga (Malka, Boko, Bari, Tekele, Dawaya, Louvoug, Ngoulmoung et Mariava).

2. Consistance

Les prestations de la présente Consultation comprennent : la fourniture, le transport, la livraison sur site du matériel et équipements scolaires indiqués dans les écoles ci-dessus ciblés par la Commune de Maga.

3. Participation et origine

La participation à la présente Consultation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupements d'entreprises de droit camerounais, ayant une expérience avérée dans les approvisionnements généraux.

4. Financement

Les prestations objet de la présente Consultation sont financées sur les lignes d'imputation budgétaire : BIP MINEDUB, EXERCICE 2023, IMPUTATION 57 15 _____ AUTORISATION DE LA DEPENSE _____.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 11 900 000 (onze millions neuf cent mille) F CFA.

6. Acquisition du Dossier de cotation

Le dossier peut être obtenu aux jours et heures ouvrables à la Commune de Maga dès publication du présent avis, contre présentation d'un reçu versement d'une somme non remboursable de 20 000 (vingt mille) FCFA, payable à la Recette Municipale.

7. Remise des offres

Les offres rédigées en langues française ou anglaise seront remises en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, chiffrées hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC), ainsi que le dossier administratif complet de l'exercice 2023 et la déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe, sous pli fermé à la Commune de Maga, au plus tard le **15 février 2023 à 13 heures précises** et portant impérativement la seule et unique mention suivante:

DEMANDE DE COTATION N°001/2023/DDC/C-MAGA/CIPM-AG DU 18 JANVIER 2023 RELATIF A L'ÉQUIPEMENT EN TABLE-BANCS (380) ET BUREAUX (04) DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES DANS LA COMMUNE DE MAGA (MALKA, BOKO, BARI, TEKELE, DAWAYA, LOUVOUNG, NGOULMOUNG ET MARIAVA), DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME – NORD FINANCEMENT : BIP MINEDUB, IMPUTATION : 57 15 _____
AUTORISATION DE LA DEPENSE : _____
FINANCEMENT : BIP MINEDUB, IMPUTATION : 57 15 _____ AUTORISATION DE LA DEPENSE : _____
EXERCICE 2023.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Les offres parvenues après les date et heures limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

8. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans le DC, d'un montant de **238 000 (deux cent trente-huit mille) F CFA**.

Les offres seront présentées en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (1) original et cinq (05) copies. Elles seront contenues dans deux (02) enveloppes fermées et scellées, comprenant :

Enveloppe A : Pièces administratives

- une déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe ;
- une copie légalisée du registre de commerce ;
- une attestation de non exclusion de l'entreprise, délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- une copie d'attestation d'immatriculation ;
- une attestation de non-faillite délivrée par la Chambre de Commerce ou du Greffe du Tribunal du lieu du siège social de l'Entreprise;
- une attestation de non-redevance ;
- une attestation de soumission délivrée par le Directeur Général de la CNPS ;
- une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- une copie du plan de localisation légalisée ;
- une quittance d'achat du Dossier de Consultation.

N.B. : Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées.

Enveloppe B : Offre financière

- La soumission suivant le modèle fourni dans la présente Consultation ;
- Les spécifications techniques paraphés, datées et signées à la fin;
- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le devis quantitatif et estimatif.

Chacune des enveloppes A et B contenant l'original et les copies sera fermée et scellée.

9. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en un seul temps par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la **Commune de Maga**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés aux dates, heure et lieu précisés dans l'Avis de Consultation. Il sera dressé un procès-verbal à l'ouverture des plis.

Le dépouillement aura lieu le **15 février 2023 à 14 heures précises** à la Salle des fêtes de la

Commune de Maga par la Commission Interne de Passation des Marchés.

9. Critères d'évaluation

Le système de notation est binaire.

9.1. Évaluation des offres

La CIPM procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres dans l'ordre suivant :

- A) examen de la conformité des pièces administratives et des offres financières du point de vue des délais et des spécifications techniques ;
- B) vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- C) élaboration d'un tableau des offres.

9.2. Principaux critères d'élimination

Ces critères sont les suivants :

- Absence de la caution de soumission ;
- Fausses déclarations et / ou des pièces falsifiées ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des offres ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'illustration des équipements à livrer
- Non satisfaction d'au moins 70% critères essentiels ;

9.3. Principaux critères essentiels

Ces critères sont les suivants :

- Présentation de l'offre
- L'accès à une ligne de crédit ou la preuve de la disponibilité des ressources financières propres supérieures ou égales à 75% de la Lettre-Commande.
- La conformité des spécifications techniques du matériel et équipement
- Le calendrier de livraison du matériel et équipement
- Le service après-vente
- L'acceptation des conditions de la Lettre-Commande

10. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Consultation.

11. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **trente (30) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

12. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès à la Commune de Maga aux jours et heures ouvrables /-

13. Lutte contre la corruption

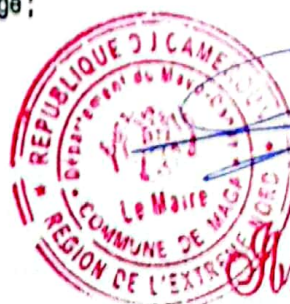
Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 /-

Maga, le 18 janvier 2023

Le Maire, Autorité Contractante

Copies :

- MINMAP DR/EN pour information et affichage ;
- ARMP EN pour publication au JDM ;
- Président CIPM pour information ;
- SOPECAM - pour publication ;
- Affichage/Chrono.



Abrahim Boukar